

LES ANNONCES Landaises

Le média des décideurs landais

RÉSEAUX

ApéroEntrepreneurs
Hossegor
Networking autour
d'un verre

L'ŒIL DES EXPERTS

La SCI : une société
trop souvent à l'abandon



Voyage, voyage



Commerce
**CUISINER AVEC
 LES COCOTTES DE PERLOU**

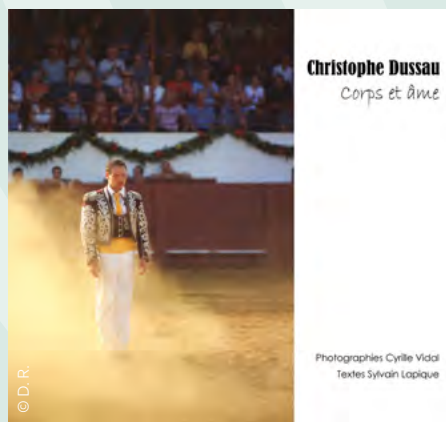
En cœur de ville de Mont-de-Marsan, Laure Dargelos vient d'ouvrir Les Cocottes de Perlou, en partenariat avec l'enseigne Cuisine Plaisir. Une nouvelle boutique dédiée aux arts culinaires, ustensiles de cuisine et arts de la table. On y retrouve des cocottes bien sûr, du linge de table, des robots et de nombreux articles, majoritairement français ou de marques de référence, pour cuisiner et pâtisser.

58 rue Léon-Gambetta – Mont-de-Marsan

Course landaise
HOMMAGE À UNE LÉGENDE

Christophe Dussau, corps et âme est le nouvel ouvrage du photographe Cyrille Vidal. Passionné de culture gasconne, il a suivi les exploits de l'octuple champion de France des écarteurs, véritable légende de la course landaise depuis 1995. On y retrouve ses photos les plus iconiques sur des témoignages recueillis par le journaliste Sylvain Lapique au cours d'une série d'entretiens. La vente de l'ouvrage financera la réalisation d'une œuvre de la plasticienne Véronique Desbarats, alias Vérône, en hommage à Christophe Dussau, installée aux arènes d'Aire-sur-l'Adour pour l'été 2024.

www.studiovidal.net



Coup
 de BUZZ

Exposition
AUX ORIGINES D'HOSSEGOR

Entre forêt, océan et lac marin, la station balnéaire d'Hossegor est née il y a tout juste 100 ans « d'un presque rien sauvage ». À partir de plans, tableaux, brochures, photos, cartes postales et autres trésors, l'exposition historique proposée dans le cadre de ce centenaire retrace l'esprit singulier qui a présidé à son aménagement par rapport au littoral, à la conception de ses avenues, ses places, son golf... entre loisirs et plaisir de la déambulation.

4 Grand Angle Voyage, voyage

- Agences de voyage : le conseil et le suivi priment
 - Sarro Voyages : une femme au volant
 - Land'Escapades : les fées du voyage sur mesure



12 Zoom sur les réseaux ApéroEntrepreneurs Hossegor Networking autour d'un verre

14 Focus Landes

Seignanx : le projet de piscine à flot



16 Interview

Armagnac : vers du
« spiritourisme multifacettes »,
Germain Laborde,
directeur du Domaine d'Ognoas

20 Info Flash

22 L'œil des experts

La SCI : une société trop souvent à l'abandon

26 Fiscal / Social

Nouvelles zones « France ruralité revitalisation »

27 Annonces Légales

35 Tendances Bourse

36 Coup de projecteur

Les Éphémères au vert



**GRAND
ANGLE**

Voyage, vo



© Shutterstock

La tendance de fond porte un nom : le « revenge travel ». Après les frustrations de la période Covid, l'envie de voyages est revenue en force. Sur un marché national annuel de 3 milliards d'euros, marqué par l'essor des réservations en ligne, les agences de voyage et les autocaristes tirent leur épingle du jeu en capitalisant sur le service, le suivi ou le sur-mesure.

yage



Agences de voyage Le conseil et le suivi priment

On a longtemps annoncé leur fin prochaine en raison du développement de la vente en ligne sans intermédiaire physique, mais les agences de voyages font plus que résister. Et les perturbations Covid ont même amené, à certaines, un renouveau de clients. Exemples à Biscarrosse, Dax, Hossegor et Mont-de-Marsan.

Par Julie DUCOURAU

Le conflit Israël-Hamas montre une nouvelle fois la dépendance du tourisme mondial à l'actualité, comme cet été avec les incendies en Grèce ou le séisme au Maroc et avant, les restrictions Covid. « Les gens se posent beaucoup de questions sur l'Égypte pour la saison à venir, certains mettent le voyage en attente, relève Mélanie Laurent, nouvelle gérante de l'agence indépendante Mont2Voyages à Mont-de-Marsan. Avec le Maroc, l'effet médiatique nous a fait du tort, certains clients ont voulu annuler après le tremblement de terre, mais ceux qui sont partis ailleurs dans le pays nous remercient de leur avoir conseillé d'y aller. Il faut arrêter de faire l'amalgame de tout. Quand on a contacté notre correspondant marocain pour savoir comment il allait, il nous a répondu aussitôt : « Ne nous laissez pas tomber, on a besoin de vous ! »

RETOUR À L'AVANT-COVID

Avec des annulations de dernière minute et des pays plus ou moins

ouverts selon l'évolution du virus, la période Covid qui a occasionné des nuits blanches aux voyageurs, a laissé des traces chez les voyageurs. « Beaucoup de gens n'ont jamais été remboursés de leur achat sur internet alors que chez nous, tout le monde a retrouvé son argent ou un avoir. Ils sont échaudés, viennent en agence et voient bien qu'on a les mêmes prix sur les séjours, avec les garanties en plus. On a surfé sur cette vague », explique Chantal Collet de Reflets Bleus, la dernière agence de voyage de Biscarrosse, en franchise de moyens avec Havas (sans les enseignes mais avec les services associés). Sur ses quatre agences avec Mimizan, La Teste-de-Buch (Gironde) et Tonneins (Lot-de-Garonne, la première fondée en 1988), certaines ont déjà dépassé les chiffres d'avant-Covid,

d'autres les ont retrouvés ou n'y sont pas encore tout à fait.

Si aujourd'hui, 55 % des vacanciers français (contre 18 % en 2005) ont recouru à des réservations directement en ligne selon le baromètre 2023 Opodo/Raffour Interactif, « l'après-Covid nous a fait augmenter le nombre de clients qui viennent acheter aussi des vols secs, ça les sécurise. Ils s'en fichent de payer à peine un peu plus cher avec les frais d'agence car ils profitent de tout le service derrière : annulation, modification de billets avec les correspondances, politique de bagages, etc. », abonde François Guchan, de Selectour-Duverger Voyages à Dax et Hossegor (six salariés).

Globalement, « on a le vent en poupe », va jusqu'à dire le petit-fils du fondateur de l'agence

“ Beaucoup de gens sont échaudés par internet. Ils viennent en agence et voient qu'on a les mêmes prix sur les séjours, les garanties en plus ”



FRANÇOIS GUCHAN
Agence Selectour-Duverger Voyages

dacquoise Alexandre Duverger. Avec le « revenge travel », cette envie de rattraper le temps non voyagé pendant la pandémie, « on a vu en 2022 des dossiers comme jamais, avec des familles entières partant à Noël à Zanzibar ou à l'Île Maurice ou en hôtel 5 étoiles une semaine à New York, du « no limit » pour se faire plaisir », poursuit le voyageur qui a vu arriver aussi de nouveaux clients à l'aise financièrement venus s'installer sur Dax et la côte en télétravail. De quoi revenir à un volume d'affaires de 5 millions d'euros comme en 2019, ventilé à 50 % par le tourisme de particuliers, 30 % de la billetterie d'affaires (« les visioconférences nous ont fait du mal, mais rien ne vaut un déjeuner d'affaires ») et 20 % de groupes (séminaires d'entreprises, associations, etc.).

DU SUR-MESURE

La force des agences d'aujourd'hui ? Monter des séjours de A à Z personnalisés au Canada, USA, Mexique, Costa Rica, Tanzanie, Japon, Thaïlande... même si beaucoup viennent toujours pour des huit jours tout compris

en République dominicaine ou ailleurs. « La grande majorité de nos clients demandent soit des petits groupes de 10 ou 15 personnes, soit de la semi-liberté, incluant tous les transferts et hôtels sur place et parfois juste un guide le matin. Bref, du cousu main », selon François Guchan qui met en avant le

conseil de l'agencier : « Le touriste qui arrive à San Francisco et se dit « je vais à Alcatraz », va se planter parce qu'il faut réserver un mois avant. Tout cela, on le sait, c'est aussi notre plus-value. »

Désormais, « les gens partent plutôt plus longtemps qu'avant pour « rentabiliser » le coût du billet car l'aérien plombe, avec des augmentations de 25 % en un an. On fait au final moins de ventes mais avec un prix global plus haut », note Mélanie Laurent dont des clients qui voulaient partir au Vietnam, ont fini par aller deux fois plus loin à Tahiti, avec des billets presque au même tarif. Le suivi de commandes est aussi ce qui fidélise. « Je fais beaucoup de voyages à la carte, dit-elle. Désormais, les horaires des vols changent souvent après la réservation. Derrière, il faut modifier les arrivées à l'hôtel, la location de voiture, s'assurer des correspondances, etc. On ressort très souvent les dossiers, autant de choses que le client n'a pas à faire sur internet. » ■



MÉLANIE LAURENT ET STÉPHANIE PÉCASTAING
de Mont2Voyages

Sarro Voyages

Une femme au volant

À 41 ans, Lise Sarro dirige l'entreprise familiale. Avec l'envie de changer l'image du voyage en bus. Même si depuis le Covid, l'activité tourisme ne s'est jamais aussi bien portée.

Par Christine LAMAISON

A elle de nous faire préférer le bus. Cela pourrait être en plagiant un slogan célèbre pour un autre type de transport, le mantra de Lise Sarro. À 41 ans, cette bossuse qui écrit toutes ses nouvelles idées sur des petits carnets, dirige depuis 17 ans déjà l'entreprise familiale. Sarro, un nom devenu une marque, siglé sur des autocars qui traversent le territoire landais pour le transport scolaire et le tourisme de moyenne et longue distance, avec des bases et des dépôts à Mont-de-Marsan, Orthevielle et Mimizan, deux agences de voyage à Dax et Bayonne où sont principalement vendus les voyages « maison ». Des voyages en bus à travers l'Europe qui séduisent principalement une clientèle senior, dont le succès ne s'est pas démenti et même bien au contraire depuis les années Covid. Ce qui n'empêche pas l'entrepreneuse quadra qui a dû mettre les bouchées doubles pour prou-

ver, sans rien renier, qu'elle n'était pas qu'une héritière, d'apporter sa griffe. Et de vivre avec son temps.

UN SERMENT À HUIT ANS

« C'est fou ce qu'on se met sur les épaules à huit ans ! », sourit Lise Sarro. Mais pour la petite fille qu'elle était, il n'y avait aucun doute. Michel, son grand-père adoré venait de mourir et elle s'était fait le serment de le rendre fier d'elle et de reprendre l'entreprise créée en 1944 à Roquefort par son arrière-grand-père. Une histoire de famille et de couples comme on en trouve beaucoup dans les entreprises d'autocaristes. À la suite de son grand-père, ce sont Alain et Monique, les parents de Lise, qui ont fait croître les cars Sarro, en rachetant notamment l'entreprise Doméjean à Peyrehorade en 1977 et en développant l'activité tourisme. Ces voyages en bus qui font le bonheur d'une clientèle de 75 ans de moyenne d'âge, qui apprécie de découvrir Rome, la Costa Brava ou d'autres régions



LISE SARRO
Directrice du groupe Sarro



© Patxi Beltzaiz - Hans Lucas

de France, de façon sécurisée, où tout est organisé de A à Z. À chaque saison, le catalogue s'arrache.

BAC + 5 ET PERMIS BUS

Même s'ils n'ont pas totalement délaissé l'entreprise Alain et Monique ont laissé les rênes à leur fille unique dont l'enfance a baigné dans l'entreprise, au volant du bus avec son père, dans les bureaux avec sa mère. « Ils ne m'ont jamais poussée dans cette voie. Mais c'était mon choix et j'ai fait mes études en fonction de ça » : IUT du transport à Bordeaux, école de direction dans le transport de voyageurs à Paris, et école de commerce à Pau, section reprise des

entreprises familiales et patrimoniales. Mais elle savait aussi qu'un bac + 5 n'impressionnerait pas dans un milieu d'hommes. Elle a donc passé son permis et effectué régulièrement du transport scolaire, ce qu'elle fait encore parfois pour pallier le manque de chauffeur. « À l'époque, j'avais 23 ans, il fallait que je prouve plus que les autres, que j'aie le permis, que je connaisse un peu de mécanique, en gros que je sois comme mon père. À 40 ans, on se dit que ce n'est pas comme ça que ça fonctionne. Et qu'il vaut mieux utiliser sa force de femme ou tout simplement ce que l'on est pour manager au mieux. »

MIEUX QU'AVANT LE COVID

En douceur, Lise Sarro, directrice générale des trois sociétés^(*), a donc tracé sa route, amené ses idées. « Je suis entrée au Centre des jeunes dirigeants et j'y suis restée 13 ans. Cela m'a beaucoup apporté. Du réseau, oui, mais j'ai surtout beaucoup appris en termes de développement personnel, de management. Ça m'a aidée à grandir dans l'entreprise. » L'entreprise qui affiche toujours une belle santé avec un chiffre d'affaires global de 7,5 millions d'euros. Et le Covid n'y a rien fait. « On pensait que les gens seraient frileux pour repartir. Au tout début oui, mais après, ils ont très vite voulu voyager de nouveau. En 2023, les chiffres pour le tourisme dépassent ceux de 2019, avec une progression de 10 % ».

CHAUFFEURS, LA DENRÉE RARE

Une marque de confiance pour Lise Sarro qui veut développer

le secteur tourisme, mais dont le problème majeur reste le recrutement de chauffeurs. « C'est un métier qui va à l'opposé de ce que recherchent les gens aujourd'hui. Ils veulent profiter de leur famille, avoir leur week-end. C'est un métier qui va au-delà de celui de conduire. On s'occupe des passagers pour régler toutes sortes de problèmes, on est l'image de l'entreprise. C'est un métier de passion. » Alors, elle multiplie les initiatives originales comme celle initiée avec le GEIQ (Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification), consistant, entre autres tests, à recevoir des candidats en immersion dans l'entreprise pour savoir s'ils sont faits pour ça ou pas. Elle multiplie aussi les visites de classes : « J'adore échanger avec eux sur le métier. »

Le Covid s'est avéré une période propice pour noircir le papier de ses carnets. « J'ai envie d'attirer des gens de ma génération, que l'image du car évolue, qu'il soit vu comme pouvant favoriser un lien de partage, à travers le voyage. En proposant des expériences nouvelles à cette génération, des choses qu'ils n'ont jamais vécues. » À l'image de cette location de vans qu'elle propose avec Moovecamp by Sarro, accompagnée de suggestions libres de road trips. Et pourquoi ne pas appuyer sur l'argument écologique ? L'entreprise s'est équipée de bus roulant plus vert en utilisant des GNL (gaz naturel liquéfié) et biocarburants.

L'an prochain, Sarro fêtera ses 80 ans. L'entreprise compte 80 collaborateurs que Lise dirige à sa façon, moins pyramidale, en s'appuyant sur une équipe solide de directeurs. Le téléphone jamais très loin, mais en s'accordant aussi du temps pour vivre. Son fils de 11 ans rêve pour l'heure d'être Antoine Dupont. Quant à elle, elle se dit que son grand-père serait fier d'elle. ■

(*) Cars Sarro à Orthevielle ; Sarro Autocars à Mont-de-Marsan et les agences de voyage

“ J'ai envie d'attirer des gens de ma génération, que l'image du car évolue, qu'il soit vu comme pouvant favoriser un lien de partage, à travers le voyage ”

© Patxi Beltzaiz - Hans Lucas

Land'Escapades

Les fées du voyage

sur mesure

Créée en 2001 à Montfort-en-Chalosse pour promouvoir les atouts du département, Land'Escapades est devenue une agence spécialisée en voyages de groupes. Sa force : les produits à la carte. Embarquement immédiat.

Par Hubert RAFFINI

Chaque année, les marchandes de bonheur, Catherine Suberchicot et Jennifer Meunier, expédient aux associations, notamment de retraités, et aux comités d'entreprise, plusieurs centaines d'exemplaires d'un catalogue de presque 40 pages (la version 2024 est sous presse) qui donne envie de faire ses valises. Journées balades en Aquitaine et Pyrénées ou escapades en Espagne, séjours dans les parcs de loisirs, ou découvertes multiples en France, au pays de Cervantes, au Portugal, en Italie, en Croatie, notamment. Mais aussi, séjours activités (randonnées, VTT...), city break pour partir à l'assaut des capitales et escales balnéaires pour profiter de la grande bleue. Sont également possibles des séjours à dates fixes comme le carnaval de Nice, le Salon de l'agriculture

ou Las Fallas de Valence. Au total, une centaine de produits qu'elles proposent « parce qu'elles les connaissent bien ou même parce qu'elles les ont conçus. Et au-delà du prêt à voyager, pour répondre aux attentes de ceux qui ont des fourmis dans les jambes et veulent découvrir d'autres horizons, elles font du sur-mesure.

D'AGENCE RÉCEPTIVE À AGENCE PRODUCTRICE

L'aventure a commencé il y a 22 ans. Catherine Suberchicot, professeur d'espagnol, passionnée d'Amérique latine, et Évelyne Levet -qui aujourd'hui vole de ses propres ailes- ont lancé Land'Escapades avec une farouche volonté de valoriser leur région. Les Landes étaient surtout demandées pour leurs plages et il y avait peu de candidats pour découvrir les trésors de l'intérieur. Le comptable faisait grise mine. Le dé clic

est venu d'un groupe d'anciens combattants qui a mis le feu aux poudres en demandant à Catherine Suberchicot de lui organiser un voyage en Andalousie. Trois bus et viva españa ! « Nous avons alors basculé d'agence réceptive à agence distributrice et productrice. Très vite, nous nous sommes spécialisées en organisation de voyages de groupes », explique la fondatrice.

CONCEPTION DES PRODUITS

Jennifer Meunier, qui avait déjà rencontré Land'Escapades lors de son stage de BTS tourisme, est venue renforcer l'équipe en 2009. « Par goût, explique-t-elle, et parce que cela correspondait à ma formation de production touristique. C'est un plaisir de concevoir des produits. Cela permet à la fois de valoriser ses coups de cœur et de répondre au besoin de diversité des clients. »

Aujourd'hui, Land'Escapades et ses produits modulables, navigue peinard sur la terre des canards et en post-pandémie, le comptable a le sourire. « On y vient, peut-on lire sur les commentaires clients, parce que ces fées du voyage savent s'adapter et offrent de vrais conseils et toutes les garanties nécessaires. » ■



JENNIFER
MEUNIER

CATHERINE
SUBERCHICOT

© H. R.



ApéroEntrepreneurs
Hossegor

Networking

autour d'un
verre

CÔTE SUD • Pas de cotisation, pas d'engagement. Uniquement le plaisir de se retrouver entre indépendants pour un afterwork, une fois par mois. C'est le concept des ApéroEntrepreneurs Hossegor.

Par Cécile AGUSTI

Une simple page Facebook créée en janvier 2016. C'est tout ce dont ApéroEntrepreneurs Hossegor a eu besoin pour devenir un haut lieu du réseautage sur la côte sud des Landes. Chaque premier mercredi du mois, entre 30 et 80 indépendants se retrouvent dans un bar d'Hossegor, Capbreton ou Seignosse pour une soirée de réseautage sans chichi. Ils viennent si leur agenda le leur permet, pour cinq minutes ou pour 3 heures, afin de rencontrer d'autres chefs d'entreprise. Pas de cotisation, pas d'engagement. ApéroEntrepreneurs Hossegor n'est même pas une association. Seulement un regroupement de bonnes volontés qui veulent faire du networking autrement.

ÉVÈNEMENT INFORMEL SANS ORDRE DU JOUR

Initié par Guilhem Bertholet, expert en contenu marketing, le mouvement est né en 2010 à Paris. À la tête d'une start-up, il imagine un événement informel, sans agenda, présentations, ni ordre du jour. Le seul impératif est que les participants respectent la règle des 3 C : « pas de cravate, pas de consultants, pas de commerciaux vendant des prestations aux startups ». L'idée est toute simple : « Puisqu'on travaille ensemble lorsque l'on se connaît et que l'on s'apprécie, les rencontres sympas et informelles sont la base d'une collaboration business réussie. »

Le concept décontracté essaime rapidement dans toute la France et arrive à Hossegor en 2016. Les créa-



De 30 à 80 personnes
se retrouvent chaque mois
autour d'un verre

teurs initiaux ne sont plus aux commandes. C'est désormais un trio d'animatrices qui assure l'organisation des soirées mensuelles : Aurore Vochelet, podologue à Saubrigues, Séverine Mesguich, courtière chez Cafpi et Justine Larroque, assistante commerciale. Entièrement bénévoles, les jeunes femmes ont repris le flambeau pour le plaisir de « rencontrer plein de gens ».



De gauche à droite : Aurore Vochelet, Séverine Mesguich et Justine Larroque, les trois animatrices d'ApéroEntrepreneurs Hossegor

© ApéroEntrepreneurs Hossegor



© ApéroEntrepreneurs Hossegor

UN FICHER DE 450 ENTREPRISES

Chaque mois, elles cherchent un nouveau lieu pour accueillir leur petit monde. « C'est clairement ce qui nous prend le plus de temps, indique Aurore Vochelet. Nous avons à cœur de switcher entre les trois communes d'un mois sur l'autre, afin qu'aucun participant ne soit lésé. Nous privilégions les bars qui font également de la petite

APÉROENTREPRENEURS HOSSEGOR PRATIQUE

Comment ça marche ?

ApéroEntrepreneurs Hossegor fonctionne sur le volontariat. Tout entrepreneur peut participer aux rencontres conviviales, le premier mercredi de chaque mois de 19 h à 22 h, dès lors qu'il en a connaissance grâce à la page Facebook, par bouche-à-oreille ou en recevant la newsletter.

Le nombre d'adhérents :

ApéroEntrepreneurs Hossegor n'est pas une association. Il n'y a donc pas d'adhérents à proprement parler. Pour autant, le listing de l'événement compte 450 noms de personnes ayant déjà participé à au moins une soirée. Un club ApéroEntrepreneurs existe également à Mont-de-Marsan depuis 2019.

Combien ça coûte ?

C'est gratuit. Les participants paient seulement leurs consommations directement à l'établissement qui accueille la soirée.

restauration, car à l'apéro, certains aiment bien grignoter. Et puis, nous avons la contrainte de la taille de la salle. On ne sait jamais combien de personnes viendront. C'est très aléatoire. Mais on s'est déjà retrouvé à près de 80. Il faut donc des lieux avec une capacité suffisante. Entre avril et octobre, c'est relativement facile. Mais de novembre à février, beaucoup d'établissements ferment et c'est plus compliqué. »

Une fois le point de chute identifié, les animatrices créent un événement sur la page Facebook d'ApéroEntrepreneurs Hossegor et envoient un mail à tous les entrepreneurs qui ont déjà participé à au moins une soirée. Le listing en compte environ 450. Ensuite, jusqu'au jour J, c'est l'inconnu. « Combien on sera et qui sera là ? C'est toujours une surprise. De septembre à mai dernier, il y avait en moyenne 70 personnes à chaque fois. Et puis en juin, on n'en a reçu que 30. Ça a repris en septembre avec 65... La typologie des gens est aussi différente d'une fois sur l'autre. Parfois, sans que l'on comprenne pourquoi, une activité est surreprésentée. On a ainsi passé des soirées où il y avait presque uniquement des agents immobiliers ou des thérapeutes. Et d'autres fois, c'est un joyeux mélange de professions très diverses. »

Chaque participant est accueilli par les animatrices et reçoit une étiquette indiquant son nom et son activité à coller sur son tee-shirt. Puis, c'est le saut dans le grand bain. Dans cette ambiance conviviale et sans pression, les conversations s'engagent facilement, même pour les plus timides. Les groupes se font et se défont, les cartes de visite s'échangent. Les conseils et les recommandations aussi. Et à 22 heures maximum, chacun rentre chez soi, avec la promesse de se revoir le mois suivant... ou pas. ■



Seignanx Le projet de piscine à flot

L'équipement comprendra un bassin sportif de 25 mètres, un bassin d'apprentissage et une pataugeoire, un toboggan pour des activités ludiques et des aménagements extérieurs

COLLECTIVITÉS • Avec un investissement de 13 millions d'euros, le futur équipement aquatique du Seignanx devrait ouvrir ses portes à la rentrée 2026, au centre-ville de Tarnos. La priorité sera donnée à l'apprentissage des scolaires.

Par Christine LAMAISON

Isabelle Dufau en entend parler depuis qu'elle est toute petite. Et ce sera donc sous sa présidence de la communauté de communes du Seignanx, qu'un vieux serpent de mer, ou plutôt d'eau douce, devrait voir son sort réglé. De mandat en mandat, après de houleux débats sur son emplacement, l'équipement aquatique du Seignanx devrait donc ouvrir ses portes à la rentrée de septembre 2026. Parler de rentrée n'est pas anodin puisque la priorité y sera donnée à l'apprentissage de la natation pour les scolaires de ce territoire de huit communes et 28 000 habitants, dont 3 500 élèves répartis en 142 classes.

LES ENFANTS D'ABORD !

Construire un équipement aquatique aujourd'hui n'est pas la plus simple des gageures entre les questions d'environnement, de coût de l'énergie en particulier et de fonctionnement en général. Lors d'une conférence de présentation du projet, le 9 novembre dernier, Isabelle Dufau entourée par des élus membre du comité de pilotage, du cabinet d'architecture retenu Blamm, et

des représentants de l'Éducation nationale, a martelé les objectifs de cette réalisation, qui devra être « réaliste, fonctionnelle, accessible, durable, finançable en investissement et en fonctionnement, et effective avant la fin du mandat ». Priorité aux scolaires donc avec des entrées, des vestiaires spécifiques et des emplacement dédiés pour les bus ainsi qu'un transport que la communauté de communes s'est engagée à prendre en charge gratuitement pour les scolaires du premier degré.

L'équipement comprendra un bassin sportif de 25 mètres partagé en cinq couloirs, auquel s'ajoutera un bassin d'apprentissage et une pataugeoire, un toboggan pour des activités ludiques et des aménagements extérieurs (solarium, jeux d'eau, espaces verts). Trois classes pourront être accueillies en même temps. Il se situera en plein cœur de ville de Tarnos, sur un site de 6 005 m² estimé par les Domaines à 1,2 million d'euros, cédé par la ville de Tarnos à l'euro symbolique. S'y ajouteront des emplacements sécurisés pour les bus, un parking de 60 places pour les usagers. Sa proximité avec la nationale 810 fera qu'il sera facilement accessible par divers moyens de transports urbains.



De gauche à droite : Christophe Blamm, architecte, Laurent Claude, directeur général des services de la communauté de communes du Seignanx, Isabelle Dufau, présidente, Pierre Pasquier et Jean-Marc Lespade, vice-présidents

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Auteur de la conception de plusieurs réalisations aquatiques dans la région (Cenon, Lormont, Saint-Loubès,) et bien au-delà, le cabinet bordelais Blamm a été désigné à l'unanimité pour son projet cochant toutes les cases en matière d'enjeux environnementaux. Il utilisera des matériaux locaux, biosourcés, recyclés, visera des critères de durabilité et d'exemplarité à travers une conception bioclimatique, une consommation d'eau optimisée, des coûts d'énergie maîtrisés. « Exemplaire à bien des égards », a souligné Isabelle Nogaro vice-présidente du conseil communautaire.

BELVÈDÈRE SUR LES PYRÉNÉES

Dans des tons naturels, le bâtiment se veut élégant et pérenne, mais aussi évolutif, avec des espaces clairs, lumineux, véritable belvédère sur les Pyrénées. Son nom sera déterminé à travers un jeu participatif associant scolaires et habitants du territoire. Quant à Pascal Maillot, inspecteur de l'Éducation nationale, il s'est réjoui de la construction de cet équipement dans ce secteur de sa circonscription. « Mon rôle est de faire respecter les programmes et dans les programmes, il y a l'apprentissage de la natation. » ■

UN BUDGET « AMBITIEUX MAIS RÉALISTE »

Le montant global du projet s'élève à 13 millions d'euros, études comprises.

Vice-président aux finances de la communauté de communes et maire de Tarnos, Jean-Marc Lespade, a parlé d'un projet « ambitieux mais réaliste ».

Il a précisé que l'objectif était d'obtenir au moins 30 % du financement par des subventions demandées à l'État, au Pays Adour Landes océanes, à la région, au département, à l'Ademe et au Sydec. Le reste sera pris sur les fonds propres de l'EPCI, mais également en recourant à l'emprunt.

Le fonctionnement de cet équipement a été évalué à 500 000 euros par an.

Pour l'heure, le choix de sa gestion - délégation de service public ou autre -, n'a pas été déterminé.

Armagnac Vers du « spiritourisme multifacettes »

ARTHEZ-D'ARMAGNAC • Après des années dans le Jurançon, Germain Laborde, le nouveau directeur du Domaine départemental d'Ognoas, arrivé en septembre dernier en pleines vendanges, raconte les défis de l'œnotourisme dans l'Armagnac landais. Rencontre.

Propos recueillis par Julie DUCOURAU

Les Annonces Landaises : Vous avez longtemps été responsable viticole dans le Jurançon, pourquoi arriver dans l'Armagnac ?

Germain Laborde : Je suis Landais de Saint-Martin-de-Seignanx où ma grand-mère avait un bar-restaurant. Je suis arrivé dans la filière viticole par le produit, intéressé par la dégustation sous toutes ses formes. J'ai bourlingué dans toute la viticulture du Sud-Ouest. Jeune sur Bordeaux, en stage de fin d'études dans une distillerie charentaise dans le Cognac, puis dans le Bergerac, le Gers – j'ai distillé deux saisons au Domaine de Pujo à Larée -, et enfin le Jurançon où je suis resté 14 ans. J'étais en quelque sorte arrivé au bout de ma mission au Domaine du Cinquau et j'avais besoin d'un nouveau challenge à 43 ans. J'ai donc répondu à l'annonce du Domaine d'Ognoas avec l'envie de m'inscrire dans la durée, à l'âge où on se lance un nouveau défi, tout en cherchant une certaine stabilité.

LAL : Comment se sont passées vos premières vendanges ici ?

G. L. : Je suis arrivé alors que les vendanges avaient déjà débuté en septembre. Le Domaine d'Ognoas renoue avec une récolte significative. Nous avons

commencé à distiller un volume conséquent cette année pour la première fois depuis 2020. Nous sommes satisfaits notamment avec le cépage-roi, le baco, qui a une très bonne production après deux années compliquées par le gel et la grêle. En 2023, la sécheresse et la pression du mildiou se sont fait sentir sur le colombard et l'ugni blanc, mais les volumes sont largement satisfaisants.

Nous allons distiller 2 200 hectolitres, ça reste de petits domaines mais dans ces chiffres-là par ici, ça commence à faire causer ! On est sur quelque chose de très aromatique, mais on n'est là que sur le « bébé armagnac », il y a derrière tout le travail et le savoir-faire d'élevage et d'assemblage, à l'écoute du produit, sans s'enfermer dans des certitudes.

LAL : Quels sont les nouveaux projets que vous allez suivre ?

G. L. : Nous avons de gros chantiers en cours de réfection de métairies. De nouveaux gîtes sont restaurés au fur et à mesure pour arriver, fin 2025, à une capacité de 66 couchages, contre une douzaine jusqu'ici, sur notre domaine de 600 hectares dont 150 de cultures et 50 de vignes.



GERMAIN
LABORDE
Directeur du
Domaine d'Ognoas





À notre petit niveau, le développement de l'œnotourisme ou du « spiritourisme » [contraction de spiritueux et tourisme, NDLR], c'est quelque chose dont on parle beaucoup, mais ce n'est pas toujours une réalité du quotidien, même si les choses se développent. On n'est pas sur de l'œnotourisme comme à Saint-Émilion (Gironde) par exemple où on gère des bus entiers de touristes. Ici, on est plus sur un « spiritourisme » de l'offre que de la demande.

LAL : Quelles idées pour développer les activités autour de l'armagnac ?

G. L. : Il est évident qu'avec le nombre de gîtes qu'il y aura ici, il faudra proposer de l'activité dans le domaine,

ça va être le travail des mois qui arrivent. À nous de mieux caractériser notre offre dégustation thématique, de développer des activités et des partenariats avec des acteurs locaux de la filière viticole ou autre. Pourquoi pas des packages avec la cave coopérative du Tursan ? Ce sont des pistes concrètes à explorer.

Nous avons ici un tourisme multifacettes avec des loisirs nature. Le Domaine d'Ognoas a sa carte à jouer en la matière avec notamment l'étang de la Gaube géré par le service environnement du conseil départemental. On peut imaginer de l'animation, des dégustations autour de l'étang et animer les sentiers de randonnée déjà existants, avec toujours à l'idée que l'offre globale reste en cohérence pour attirer des publics plus larges.



Une partie des lauréats devant le plus vieil alambic de Gascogne encore en fonctionnement (1804)

© Thibault Toulemonde

26^E CONCOURS DES ARMAGNACS LANDAIS : LE PALMARÈS

L'édition 2023 qui s'est tenue le 13 novembre au Domaine d'Ognoas [cf. LAL n° 4086 du 28 octobre 2023], a sacré en VSOP : le Domaine de Luquet (2014, médaille d'or) et le Château Garreau (Cuvée royale, médaille d'argent).
 En assemblage 10 ans : le Domaine de Paguy (or) et la Ferme de Bacoge (argent)
 Millésime 2002 à 2007 : l'or pour les Domaines de Castagnet (2004) et de Paguy (2002) et l'argent pour le Chai de Muret (2002)
 Armagnacs 20 ans : le Domaine de Paguy 1995 (or) et les Domaines du Castagnet 1989, du Berdet 1997 et Ferme de Bacoge 2000 (argent)
 Blanche armagnac : le Château Garreau 2020 (or)
 Folle Blanche : le Domaine de Paguy 2014 (or) et le Domaine de Laubesse 2014 (argent)

LAL : Depuis quelques années, le Domaine d'Ognoas mise aussi sur les cocktails à base d'armagnac pour dépoussiérer l'image de l'eau-de-vie de grand-père...

G. L. : Nous avons un jeune technico-commercial, Bastien, qui se fait l'ambassadeur du domaine, notamment en région toulousaine, pour porter la bonne parole en termes d'armagnacs cocktails même si c'est impossible de concurrencer les rhums, vodkas ou whiskeys avec leurs grosses filières. C'est une part faible de notre commercialisation bien sûr, mais c'est une manière de faire connaître le monde de l'armagnac. Les cafetiers et restaurateurs landais ont aussi leur rôle à jouer en se saisissant de cette production locale ! ■

“ De nouveaux gîtes vont être restaurés pour arriver, fin 2025, à une capacité de 66 couchages (une douzaine aujourd'hui) ”



Tartas MOINS DE CO₂ POUR RAYONIER AM

Rayonier AM, qui emploie 320 personnes à Tartas, est un des plus importants producteurs au monde de cellulose de spécialités, utilisée dans la fabrication de dérivés cellulosiques aux applications multiples (encres, peintures, vernis, béton). Ses produits sont prisés par les industries pharmaceutiques, alimentaires, de la cosmétique et de la construction. L'usine s'est engagée dans une démarche d'amélioration de la performance énergétique. La sixième et dernière phase doit permettre une économie annuelle de l'équivalent de la rénovation énergétique de plus de 600 logements. La réduction attendue des émissions de CO₂ s'élève à un peu plus de 300 tonnes par an. Le conseil régional a voté une aide de 773 715 euros pour cette nouvelle étape.

Carnet

Marine Raffini, 29 ans, a été nommée directrice de la Mission Locale des Landes en octobre dernier. Doctorante de l'École des hautes études en sciences sociales, elle était chargée, depuis septembre 2020, du projet « Territoire 100 % solutions », porté par la Mission locale des Landes, une action expérimentale qui a pour objectif de construire, par et pour les jeunes de 15 à 29 ans, des réponses et des modalités d'accompagnement au plus près des besoins et attentes.

Pour rappel, la Mission locale des Landes accompagne les jeunes de 16 à 25 ans - 29 ans si situation de handicap - vers l'autonomie et l'emploi. Dès sa création, elle s'est développée à l'échelle départementale afin de ne laisser aucun jeune de côté, quel que soit son lieu de résidence. Elle propose un accompagnement global et personnalisé (actions autour de l'emploi, du projet professionnel, de la formation mais aussi de la citoyenneté, de la santé, mobilité, logement, loisirs) « permettant à chaque jeune de révéler sa capacité d'agir et de tendre vers l'autonomie ».





© FP Bois

Mimizan

LA MAISON FÉLIX PLANTIER S'OUVRE AU PUBLIC

À Mimizan, le groupe FP Bois, spécialisé dans la fabrication de parquets, bardages, lambris et lames de terrasse, [LAL n° 4078 du 2 septembre 2023], invite le grand public à découvrir la première exposition de la Maison Félix Plantier, les 25 novembre et 10 décembre. Le nouveau centre d'art inauguré le 6 octobre au sein de la maison historique de Félix Plantier, grand-père d'Éric Plantier, actuel dirigeant du groupe, présente en effet une collection de peintures sur toile signées Frédéric Blaimont. Baptisée *Portraits de famille*, elle réunit 20 portraits de salariés de l'entreprise dans leur quotidien, moments de détente, plaisirs familiaux ou loisirs.

Pour promouvoir l'art et la culture au sein du site industriel, dans le cadre de sa démarche RSE (Responsabilité sociale des entreprises), le groupe proposera à l'avenir à ses équipes de sélectionner les prochaines œuvres qui seront imprimées sur de grandes bâches et installées à l'intérieur ou à l'extérieur de l'usine.

**Ouverture au public : samedi 25 novembre et dimanche 10 décembre 2023, de 14 h à 19 h
6 route d'Escource – Mimizan**



© Shutterstock

Rendez-vous

ÉCLAIRAGE SUR LE CRÉDIT D'IMPÔT MÉTIERS D'ART

Bijoutiers, sculpteurs, couturiers, graveurs, lapidaires, restaurateurs d'ouvrages... Les métiers d'art sont principalement des métiers manuels artisanaux qui peuvent donner droit jusqu'à 30 000 euros de crédit d'impôt par an. Quels sont précisément ces métiers ? Quelle est la différence avec une Entreprise du Patrimoine Vivant ? Qu'est-ce que le Crédit impôt métiers d'art (Cima) ? Qui peut en bénéficier ? Comment ? Le technopôle Pulseo propose, le 30 novembre à Dax, un tour d'horizon sur le sujet. Avec la participation de Maxime Dethomas, dirigeant des ateliers Nectoux, Virginie Gatel, chargée de développement économique à la chambre de métiers et de l'artisanat des Landes, et d'Hervé Anelli (Pulseo) qui présentera également un outil permettant de calculer le Cima.

Judi 30 novembre, de 8 h 30 à 10 h

Atelier 128 - Pulseo

1 avenue de la Gare – Dax

Inscription : 05 24 26 30 10

La SCI : une société trop souvent à l'abandon

CHRONIQUE DU BARREAU DE DAX • Si la gestion d'une Société civile immobilière est relativement simple, un formalisme minimal doit être respecté sur la présentation des comptes aux associés. Il permet notamment au gérant de remplir ses obligations légales et de ne pas encourir le risque d'être révoqué.

Par M^e Patrick BESSE, vice-bâtonnier du barreau de Dax

Les deux associés d'une Société civile immobilière (SCI), dont le cabinet a assuré la constitution et l'immatriculation il y a plusieurs années, ont sollicité un rendez-vous. L'atmosphère est tendue.

Les associés, époux, ont décidé de divorcer, et souhaitent connaître les conséquences de leur séparation pour la société. Ils évoquent des avances et des dépenses personnelles prises en charge par la société.

Afin de les conseiller au mieux, je leur demande de me communiquer le dernier bilan de la société.

« Quel bilan ? », me répondent-ils.

Celui que je leur avais vivement conseillé d'établir après l'immatriculation de la société.

Mais les associés étant circonscrits au cercle familial et la société n'ayant pas d'activité commerciale, il a malencontreusement été décidé de ne pas tenir de comptabilité et de ne pas réunir l'assemblée générale annuelle ayant vocation à approuver les comptes sociaux.

C'est une situation à laquelle le cabinet se trouve également régulièrement confronté pour des sociétés commerciales unipersonnelles (SARLU ou SASU) ou de nature familiale.



M^E PATRICK
BESSE



Les associés ayant des liens étroits et des intérêts communs, il est jugé préférable de « faire des économies » au détriment de la sécurité juridique.

ÉTABLIR DES COMPTES ANNUELS ET LES SOUMETTRE À L'APPROBATION DES ASSOCIÉS

L'article 1856 du Code civil dispose que « le gérant doit rendre compte, chaque année, de sa gestion aux associés en rédigeant un rapport écrit sur l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé indiquant notamment les bénéfices réalisés ou prévisibles et les pertes encourues ou prévues. Les associés doivent approuver ce rapport. »

Et l'article 1855 du même Code dispose que les associés d'une SCI ont le droit d'obtenir, une fois par an, communication des livres et documents sociaux, et de poser par écrit des questions sur la gestion sociale.

En pratique, la tenue d'une comptabilité et son approbation annuelle par les associés sont rendues nécessaires par les risques et les sanctions encourus en cas d'inexécution et un formalisme minimal doit être respecté pour permettre au gérant de remplir ses obligations à l'égard des associés.

Ce sont les statuts de la SCI qui préciseront utilement les modalités d'organisation de l'assemblée générale ordinaire des associés ainsi que les modalités de communication des comptes et du rapport du gérant.

Par exemple avec des clauses de ce type :

ARTICLE -- - Comptes sociaux

Il est tenu au siège social une comptabilité régulière.

En outre, à la clôture de chaque exercice social, il est dressé par la gérance un inventaire de l'actif et du passif de la société, un bilan, un compte de résultat et une annexe.

Ces documents accompagnés d'un rapport de la gérance sur l'activité de la société doivent être soumis aux associés dans les six mois de la clôture de l'exercice.

ARTICLE -- - Affectation et répartition des bénéfices

Les produits nets de l'exercice, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques, constituent le bénéfice.



Ce bénéfice est distribué entre les associés proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux. Toutefois, l'assemblée générale ordinaire peut décider de le mettre en réserve ou de le reporter à nouveau, en tout ou partie.

De même, l'approbation des comptes est indispensable pour permettre d'affecter le résultat dans les comptes de l'année N+1.

Les obligations comptables dépendent de nombreux paramètres et notamment du régime fiscal adopté par la société (IR ou IS), des dispositions statutaires, de leur taille, de leur activité ou encore de leurs associés.

La SCI pourra adopter une comptabilité simplifiée (comptabilité de trésorerie) ou une comptabilité d'engagement.

D'autre part, des dispositions particulières peuvent s'imposer au gérant de SCI :

- . établir un rapport sur les conventions dites « réglementées » ; l'assemblée générale devra délibérer sur ce rapport (art. L. 612-5 C.com) ;

- . établir une déclaration de résultats 2072 pour les SCI non soumises à l'impôt sur les sociétés qui donnent leurs immeubles en location ou en confèrent la jouissance à leurs associés (art. 172 bis CGI) ;

- . établir éventuellement une déclaration 2777-SD relative aux distributions de bénéfices faites à des personnes physiques.

L'organisation d'une assemblée générale annuelle des associés par le gérant apparaît indispensable afin de remplir toutes ses obligations et se ménager la preuve de leur bonne exécution.



“ Faire approuver les comptes de la SCI par les associés tous les ans est une saine décision de gestion ”

CONSÉQUENCES ET SANCTIONS DE L'ABSENCE DE REDDITION DE COMPTE PAR LE GÉRANT

En cas d'infractions aux lois et règlements, de violation des statuts ou de fautes commises dans sa gestion, le gérant de SCI engage sa responsabilité civile envers la société et ses associés, et envers tout tiers (art. 1850 C. civ).

La jurisprudence nous donne plusieurs exemples de révocation de gérant de SCI :

- . révocation d'un gérant de SCI qui n'avait pas rendu compte de sa gestion annuellement même si les associés ne le demandaient pas et peu important le caractère familial de la SCI (Cass.com. 23/10/2019 n°17-31653) ;

- . révocation d'un gérant de SCI peu soucieux de l'intérêt social (CA Orléans 12/03/2020 n°19/00678) : au cas présent, le gérant ne respecte pas ses obligations légales et statutaires. Il n'a jamais fait établir de comptes annuels ni convoqué d'assemblée générale aux fins de rendre compte de sa gestion) ;

- . révocation d'un gérant de SCI qui avait omis de rendre compte de sa gestion à son coassocié et avait consenti une location à des conditions désavantageuses pour la SCI (Cass.com. 02/05/1990) ;

- . révocation d'un gérant de SCI qui n'avait pas demandé à un professionnel la tenue de la comptabilité ni rendu compte de sa gestion (Cass.com. 04/11/2014).

L'absence d'établissement et de reddition de comptes par le gérant peut avoir des conséquences importantes pour les droits des associés tant au plan juridique (détermination des créances ou dettes des associés envers la société et valorisation des parts en cas de cession, de retrait ou de décès d'un associé) qu'au plan fiscal (redressement en cas d'inexactitude des résultats déclarés).

Dans l'hypothèse la plus pessimiste, le juge pourrait constater la fictivité de la société ou étendre une procédure de redressement judiciaire d'une société commerciale dont dépend la SCI à cette dernière (Cass.com. 18/07/1989 n°88-13279).

Enfin, tout tiers ayant un intérêt à agir peut demander la mise en cause de la responsabilité civile du gérant si le défaut de reddition de compte par ce dernier lui cause un préjudice (établissement bancaire ayant octroyé un crédit à la société par exemple).

Faire approuver les comptes de la SCI par les associés tous les ans est une saine décision de gestion car elle permettra de rendre opposable le compte courant à l'administration fiscale et aux autres associés (en cas de divorce, de cession de parts intrafamiliale ou à des tiers), de sécuriser fiscalement certains montages, et de prouver la non-fictivité de la SCI.

N'hésitez pas à contacter votre avocat, il n'est jamais trop tard pour agir. ■

Nouvelles zones « France ruralité revitalisation »

Les différentes zones rurales bénéficiant d'exonérations fiscales et sociales seront regroupées dans un nouveau dispositif harmonisé et simplifié.

Le projet de loi de finances harmonise les différents dispositifs applicables en faveur des territoires ruraux en difficulté. À compter de juillet 2024, les zones de revitalisation rurale (ZRR), les bassins d'emploi à redynamiser (BER) et les zones de revitalisation des commerces en milieu rural (Zorcomir) seront remplacés par une nouvelle zone dénommée « France ruralité revitalisation » (ZFRR).

Un dispositif renforcé sera créé pour les communes les plus défavorisées (« France ruralités revitalisation plus » - ZFRR « plus »).

Les territoires classés en zone « France ruralités revitalisation » seront définis par arrêté ministériel pour six ans en fonction de divers critères : faible densité de population, faiblesse de revenu disponible par habitant, taux de chômage.

HARMONISATION ET SIMPLIFICATION DES EXONÉRATIONS

Les allègements fiscaux applicables dans ces territoires seront harmonisés et simplifiés.

Les entreprises concernées sont les PME (au sens de la réglementation européenne), exerçant une activité commerciale, artisanale, industrielle ou non commerciale.

Les entreprises implantées d'une zone FRR bénéficieront d'une exonération totale de l'impôt sur les bénéfices pendant cinq ans à compter de leur création. Elles bénéficieront ensuite d'un abattement dégressif de 75 % la sixième année, 50 % la septième année et de 25 % la huitième année. Seront concernées, les entreprises créées entre le 1^{er} juillet 2024 et le 31 décembre 2029.

L'exonération pourra aussi bénéficier aux entreprises qui reprennent une entreprise en difficulté située en zone « France ruralités revitalisation plus ».

Les exonérations d'impôts locaux (cotisation foncière des entreprises - CFE - et taxe foncière) seront alignées sur celle de l'impôt sur les bénéfices : exonération totale pendant cinq ans, puis abattement dégressif pendant trois ans. Ces exonérations s'appliqueront à compter des impositions établies pour 2025. Elles sont facultatives et subordonnées à une délibération des collectivités territoriales compétentes.

Les salariés embauchés dans une zone « France ruralités revitalisation » bénéficieront d'une exonération dégressive de cotisations patronales similaire à celle actuellement applicable dans les ZRR : exonération maximale en dessous de 1,5 Smic s'annulant à partir de 2,4 Smic. ■

Référence
Projet de loi de finances pour 2024

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2021 T4	118,59	+ 2,42 %
2022 T1	120,61	+ 3,32 %
2022 T2	123,65	+ 4,43 %
2022 T3	126,13	+ 5,37 %
2022 T4	126,05	+ 6,29 %
2023 T1	128,68	+ 6,69 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE PLAFOND MENSUEL	
2023 : 3 666 €	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (43 992 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2023			
VOITURES		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,529	(d x 0,316) + 1 065 €	d x 0,370
4 CV	d x 0,606	(d x 0,340) + 1 330 €	d x 0,407
5 CV	d x 0,636	(d x 0,357) + 1 395 €	d x 0,427
6 CV	d x 0,665	(d x 0,374) + 1 457 €	d x 0,447
7 CV et plus	d x 0,697	(d x 0,394) + 1 515 €	d x 0,470
VÉLO-MOTEUR		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm ³	d x 0,315	(d x 0,079) + 711 €	d x 0,198
MOTOS		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,395	(d x 0,099) + 891 €	d x 0,248
3, 4 ou 5 CV	d x 0,468	(d x 0,082) + 1 158 €	d x 0,275
plus de 5 CV	d x 0,606	(d x 0,079) + 1 583 €	d x 0,343

INDICE DES PRIX (BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	SEPTEMBRE 2022	SEPTEMBRE 2023	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	112,74	118,26	+ 4,9 %
INDICE HORS TABAC	111,19	117,37	+ 4,8 %
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL			
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %	
3 ^e TRIMESTRE 2022	136,27	+ 3,49 %	
4 ^e TRIMESTRE 2022	137,26	+ 3,5 %	
1 ^{er} TRIMESTRE 2023	138,61	+ 3,49 %	
SMIC			
HORAIRE	MENSUEL (35 H)		
11,52 €	1 747,20 €		

E-mail : contact@annonces-landaises.com - Plateforme : [annoncelegalepro.annonces-landaises.com](https://www.annoncelegalepro.annonces-landaises.com)

Les ANNONCES LANDAISES, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département des Landes.

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046848959>) :

Le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour le département des Landes.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté
- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 euros HT pour le département des Landes ;
- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 euros HT pour le département des Landes ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour le département des Landes ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour le département des Landes ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

LES ANNONCES Landaises

ABONNEMENT

PAPIER + WEB

6 MOIS = 30 € TTC 1 AN = 50 € TTC 2 ANS = 79 € TTC

WEB

6 MOIS = 18 € TTC 1 AN = 29 € TTC 2 ANS = 44 € TTC

SOIT 26 NUMÉROS

SOIT 52 NUMÉROS

SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TÉL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ANNONCES LANDAISES
12, rue du IV Septembre 40000 Mont-de-Marsan

CONTACT : LILIANE DORRER

CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM / 05 58 45 03 03

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE



APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1 DU PLU

Par délibération du 20 octobre 2023 n° 55-2023 DEL, le conseil municipal de Bias a approuvé la modification simplifiée n° 1 de son PLU.

Cette délibération et le dossier de modification simplifiée correspondant sont tenus à la disposition du public en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi qu'en préfecture des Landes.

Le dossier est également consultable sur le site internet de la commune.

L23AL05602

GRAND DAX AGGLOMÉRATION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DAX DÉCLARATION DE PROJET N° 3 POUR MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi-H)

La déclaration de projet n° 3 du PLUi-H, prescrite par arrêté du Président en date du 1^{er} février 2023, modifiée par arrêté du Président en date du 31 juillet, doit permettre le projet de construction d'un nouvel EPHAD sur le site du Lanot à Dax, construction d'intérêt général sur un secteur situé en zone A n'autorisant pas ce type de construction.

Au terme de l'enquête publique et après examen des observations du public, des personnes publiques associées, et du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice, le Conseil communautaire du Grand Dax pourra prononcer l'intérêt général du projet et approuver la mise en compatibilité du PLUi-H qui en découle. Après approbation et réalisation des modalités de publicité obligatoires, la déclaration de projet n° 3 sera rendue opposable.

La Vice-présidente du Tribunal Administratif de Pau a désigné, par décision en date du 29 août 2023, Madame Valérie BEDERE en qualité de commissaire enquêtrice titulaire et, Madame Christine BARROSO, en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

L'enquête publique se déroulera du **samedi 18 novembre au lundi 18 décembre 2023 inclus**, soit une durée de 31 jours, sauf prorogation décidée par le commissaire enquêteur. Le siège de l'enquête publique est fixé à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20 Avenue de la Gare à Dax (40100).

La commissaire enquêtrice sera présente au siège du Grand Dax et en mairie de Dax pour recevoir le public, et les observations écrites ou orales, aux dates et heures suivantes :

Mairie de Dax : Samedi 18 novembre 2023 de 9h à 12h - Mercredi 29 novembre 2023 de 14h 30 à 17h.

Grand Dax : Lundi 18 décembre 2023 de 14h 30 à 17h 30.

Le dossier d'enquête publique et le registre, seront consultables au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20 Avenue de la Gare, 40100 Dax, aux jours et horaires d'ouverture habituels (soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 20 et de 13 h 40 à 17 h 30) et en Mairie de Dax Hôtel de Ville, Rue St-Pierre 40100 Dax, (soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h). Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur un poste informatique au siège du Grand Dax et en mairie de Dax.

Le dossier d'enquête publique sera par ailleurs disponible en format électronique et consultable 7j/7, 24h/24 durant l'enquête publique sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax à l'adresse suivante : <https://www.grand-dax.fr/vivre-au-grand-dax/amenagement-urbanisme/le-plui-h/plui-h-declaration-de-projet-n3/>

Le dossier comprend une note de présentation non technique, le rapport présentant l'évaluation environnementale, la justification de l'intérêt général du projet ainsi que la présentation de la mise en compatibilité du PLUi-H, l'avis de la MRAe sur l'évaluation environnementale, le PV de la réunion d'examen conjoint, la délibération tirant le bilan de la concertation, un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice et le règlement graphique de la commune de Dax.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, également disponible sur le site internet du Grand Dax, auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20 Avenue de la Gare 40100 Dax.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions, sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par correspondance à l'adresse suivante, «Communauté d'Agglomération du Grand Dax, à l'attention de Madame la Commissaire Enquêtrice, déclaration de projet n° 3, 20 Avenue de la Gare, 40100 Dax», ou à Dax «Mairie de Dax, à l'attention de Madame la Commissaire Enquêtrice, déclaration de projet n°3, Hôtel de Ville Rue St-Pierre 40100 Dax», ou par courriel envoyé à enquetepublique.dp3.pluih@grand-dax.fr. Cette adresse courriel sera effective du samedi 18 novembre 9h au lundi 18 décembre à 17 h 30, période de l'enquête publique. Toute observation et proposition, courrier postal ou courriel, réceptionné après le lundi 18 décembre 2023 à 17 h 30, ne pourra être pris en considération par la commissaire enquêtrice.

Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice sera transmise à la Présidente du Tribunal Administratif et déposée au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et en mairie de Dax pour y être tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture d'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax.

Tout renseignement peut être obtenu auprès de la Direction de l'Aménagement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20 Avenue de la Gare, 40100 Dax (05 58 56 39 69).

L23AL05064

WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM

CONSTITUTIONS



AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous privé en date du 18/10/2023, est constituée la Société désignant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **G.A.L.D du Tuc**
 Forme : Société par Actions Simplifiée
 Capital : 1000 euros
 Siège : 17 impasse du Tuc 40465 Gousse

Objet : - La mise en valeur, l'administration, la gestion, l'exploitation par bail ou autrement de tous biens et droits immobiliers.

- La propriété par voie d'acquisition sous toutes formes d'immeubles bâtis ou non bâtis, de droits immobiliers, la création, la constitution, la construction, la vente et le développement d'un patrimoine immobilier.

- la conservation des biens immobiliers par tous travaux

- La gestion, l'acquisition d'un portefeuille de titres de participation, la prise d'intérêt sous une forme quelconque dans des entreprises civiles ou commerciales à vocation immobilière.

Durée : 99 années
 Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : La cession d'actions entre associés est libre.

Toute cession d'actions à un tiers à la Société est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote

Président : Monsieur Alexandre, Pierre DUCASSE, demeurant à 17, impasse du Tuc 40465 Gousse

Immatriculation : au RCS de Dax
 Pour avis, L23AL05059



AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SAS DE PEYROT**
 Forme : Société par actions simplifiée
 Siège social : 4 lieu dit Pouymenjon 40210 Solfério

Objet :

- La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, immobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres ;

- L'acquisition, la gestion, la détention, la location et la cession éventuelle, par tous procédés que ce soit, de tous biens et droits, mobiliers ou immobiliers, titres ou valeurs mobilières, que ce soit en pleine propriété, en usufruit ou en nue-propriété seulement, et notamment de titres de sociétés de droit français ou étranger, quels que soient leur objet social ou leur activité et de biens immobiliers quelle que soit leur situation ;

- Tous investissements dans des biens meubles ou immeubles ;

- Toutes opérations civiles ou commerciales tendant à la constitution et au développement d'un patrimoine mobilier ou immobilier et de sa gestion ;

- L'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité d'actionnaire ou d'associé desdites sociétés ;

- La mise en œuvre de la politique générale du groupe, l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique ;

- La réalisation de prestations de direction, de services, de conseils, d'études, d'assistance en faveur de ses filiales et participations directes ou indirectes, sur les plans, management, administratif, communication, juridique, comptable, technique, commerciale, financier ou autres au profit de ses filiales ou sous filiales, tous cautionnements, avais, et autres garanties en faveur de ses filiales et participations ;

- Le placement de ses fonds disponibles et la gestion de valeurs mobilières, les activités d'une société de financement de groupe, et en tant que telle, la fourniture de tout type d'assistance financière à des sociétés faisant partie du groupe à laquelle la Société appartient.

Durée : 99 ans
 Capital : 3 000 €
 Président : Madame Manon DUPORT demeurant à 4 lieu dit Pouymenjon 40210 SOLFERINO

Admission aux assemblées et droit de vote : chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

Agrément : les actions de la société ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'avec l'agrément préalable donné par décision collective des associés prise à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote sachant que les actions du cédant ne sont pas prises en compte pour le calcul de cette majorité.

Immatriculation : RCS de Mont-de-Marsan
 Pour avis, L23AL05246



Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière
 DENOMINATION : **FLC40**
 SIEGE SOCIAL : 492, chemin de la Bruyère 40290 MISSON

OBJET : Acquisition, administration, gestion, location, transformation, construction, aménagement, réfection, rénovation de tous immeubles et biens immobiliers, vente de tous immeubles, biens et droits immobiliers, ne modifiant pas le caractère civil de la société,

DUREE : 99 années
 CAPITAL : 1 000 euros
 APPORTS EN NUMERAIRE : 1 000 euros

GERANCE :
 Monsieur Florian LARROUX, demeurant : 492, chemin de la Bruyère-40290 MISSON et Monsieur Laurent CASTILLON, demeurant 25, chemin de Camparade 40290 MISSON

CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Toute autre cession est soumise à l'agrément des associés

IMMATRICULATION : RCS de DAX
 Pour avis, L23AL05274



AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **TERRA**
 FORME : Société par actions simplifiée
 SIEGE SOCIAL : 6964 Route de Lestajou 40110 ONESSE-LAHARIE

OBJET :
 la prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscrip-

tion ou rachat de toutes valeurs mobilières, immobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres ;

- l'acquisition, la gestion, la détention, la location et la cession éventuelle, par tous procédés que ce soit, de tous biens et droits, mobiliers ou immobiliers, titres ou valeurs mobilières, que ce soit en pleine propriété, en usufruit ou en nue-propriété seulement, et notamment de titres de sociétés de droit français ou étranger, quels que soient leur objet social ou leur activité et de biens immobiliers quelle que soit leur situation ;

- tous investissements dans des biens meubles ou immeubles ;
 - toutes opérations civiles ou commerciales tendant à la constitution et au développement d'un patrimoine mobilier ou immobilier et de sa gestion ;

- l'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité d'actionnaire ou d'associé desdites sociétés ;

- la mise en œuvre de la politique générale du groupe, l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique ;

- la réalisation de prestations de direction, de services, de conseils, d'études, d'assistance en faveur de ses filiales et participations directes ou indirectes, sur les plans, management, administratif, communication, juridique, comptable, technique, commerciale, financier ou autres au profit de ses filiales ou sous filiales, tous cautionnements, avais, et autres garanties en faveur de ses filiales et participations ;

- le placement de ses fonds disponibles et la gestion de valeurs mobilières, les activités d'une société de financement de groupe, et en tant que telle, la fourniture de tout type d'assistance financière à des sociétés faisant partie du groupe à laquelle la Société appartient.

DUREE : 99 ans
 CAPITAL : 3 000 €
 PRESIDENT : Monsieur Théo MURAT demeurant à 1 bis Avenue Pasteur 40110 MORCENX LA NOUVELLE

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

TRANSMISSION DES ACTIONS : Toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement

IMMATRICULATION : RCS DE MONT DE MARSAN
 Pour avis, L23AL05366



AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **IMMONARA**
 FORME : Société par actions simplifiée
 SIEGE SOCIAL : 6964 Route de Lestajou 40110 ONESSE-LAHARIE

OBJET :
 la prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, immobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres ;

- l'acquisition, la gestion, la détention, la location et la cession éventuelle, par tous procédés que ce soit, de tous biens et droits, mobiliers ou immobiliers, titres ou valeurs mobilières, que ce soit en pleine propriété, en usufruit ou en nue-propriété seulement, et notamment de titres de sociétés de droit français ou étranger, quels que soient leur objet social ou leur activité et de biens immobiliers quelle que soit leur situation ;

- tous investissements dans des biens meubles ou immeubles ;

- toutes opérations civiles ou commerciales tendant à la constitution et au développement d'un patrimoine mobilier ou immobilier et de sa gestion ;

- l'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité d'actionnaire ou d'associé desdites sociétés ;

- la mise en œuvre de la politique générale du groupe, l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique ;

- la réalisation de prestations de direction, de services, de conseils, d'études, d'assistance en faveur de ses filiales et participations directes ou indirectes, sur les plans, management, administratif, communication, juridique, comptable, technique, commerciale, financier ou autres au profit de ses filiales ou sous filiales, tous cautionnements, avais, et autres garanties en faveur de ses filiales et participations ;

- le placement de ses fonds disponibles et la gestion de valeurs mobilières, les activités d'une société de financement de groupe, et en tant que telle, la fourniture de tout type d'assistance financière à des sociétés faisant partie du groupe à laquelle la Société appartient.

DUREE : 99 ans
 CAPITAL : 3 000 €
 PRESIDENT : Monsieur Nathan MURAT demeurant à 5 693 Route de Lestajou 40110 ONESSE-LAHARIE

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

TRANSMISSION DES ACTIONS : Toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement

IMMATRICULATION : RCS DE MONT DE MARSAN
 Pour avis, L23AL05367

Aux termes d'un ASSP en date du 14/11/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SASU LE CRECQ**

Objet social : - L'acquisition par voie d'achat, d'apport, de construction ou autrement, l'administration, la disposition et la location de tous biens et droits immobiliers en pleine propriété ou en démembrement, de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément. - La vente des dits biens et droits immobiliers même s'ils constituent le seul actif de la société. - La construction et l'aménagement de tout bien immobilier - La mise à disposition gratuite au profit d'un ou plusieurs associés, des dits biens et droits immobiliers appartenant à la société. - L'acquisition, l'administration, la disposition de toutes valeurs mobilières et immobilières, titres ou participations dans toute société, association ou groupement. - Toute activité de promotion immobilière, de vente en l'état futur d'achèvement, de lotisseur et de marchand de biens. - et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Siège social : 515 avenue Jean Jaurès 40190 Villeneuve-de-Marsan.

Capital : 500 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.

Président : M. BRETHES alexandre, demeurant 340 route de Bordeaux 40190 Villeneuve-de-Marsan.

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. - Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Pour avis, BRETHES Alexandre
 L23AL05544

LES ANNONCES
Landaises

SERVICE
 ABONNEMENT

TÉL. 05 58 45 03 03

contact@annonces-landaises.com



Suivant acte sous seing privé en date du 21 novembre 2023 à Mont-de-Marsan (40), il a été institué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **CLEAN CENTER**
Capital : 1 000 euros
Siège social : 558 avenue du Président John Kennedy 40000 Mont-de-Marsan.

Objet : Lavage de tous véhicules, activité de detailing, Achat, vente de pièces automobiles et de pièces de motocycles, Mécanique automobile, Location de matériel et équipement automobile, Reprogrammation automobile, réalisation de diagnostics électroniques automobiles.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Président : Monsieur Régis DESSEAUX, demeurant 2881 route de Mont-de-Marsan 40270 Saint-Maurice-sur-Adour.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Transmission des actions : Les cessions d'actions par l'actionnaire unique et entre actionnaires sont libres. Les actions ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec l'agrément de la collectivité des actionnaires.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

La Présidence L23AL05692

Par acte SSP du 20/11/2023, il a été constitué une SAS dénommée :

BATTAN ENERGIZE
Siège social : 138 chemin du Battan 40090 Mazerolles
Capital : 1.000 €

Objet : Distribution, commercialisation et production d'électricité au moyen de toutes énergies renouvelables, notamment la construction, la réception, la mise en service et l'exploitation de centrales photovoltaïques.

Président : M. Philippe MATRAN, 197 chemin du Battan, 40090 Mazerolles.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Toutes cessions de parts, y compris entre associés, sont soumises au respect du droit de préemption conféré aux associés, conformément à l'article 14 des statuts.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.

L23AL05696

MODIFICATIONS

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 30.09.2023 de la société **SNC PICAT** Société en Nom Collectif au capital de 640 590,77 € siège social : 40170 Saint-Julien-en-Born 414 063 719 au RCS de Dax, il a été pris acte de la démission de M. Alain PICAT, à compter du 30.09.2023. La gérance reste assurée par Monsieur Michel PICAT.

Mention sera faite au RCS : Dax
Pour avis L23AL04601

ABONNEZ-VOUS
L23AL05612



LANNEPOUDENX FRERES
Société par actions simplifiée
Capital social : 131 520 €
Siège Social : 421, route du Bourg 40320 Lacajunte
980 475 248 R.C.S. Mont-de-Marsan

AVIS DE PUBLICITÉ

Suivant décisions de l'associé unique du 06/11/2023, il a été pris acte de la nomination de Monsieur Frédéric, Pierre LANNEPOUDENX, demeurant 549 route de Puyol 40320 Lacajunte en qualité de directeur général à compter de ce jour.

Le dépôt des actes et pièces sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Mont-de-Marsan.

Pour avis et mention
Le Président L23AL05371

LA MAIN LANDAISE
SAS au capital de 100 €
Siège social : 31 rue du Prat de Berran 40600 Biscarrosse
948 467 402 RCS de Mont-de-Marsan

Le 09/11/2023, l'AGE a décidé de nommer président, M. Yohann CHARREYRON 130 avenue Fernand Lafargue 40600 Biscarrosse en remplacement de M. Mathieu MAURIAC.

Mention au RCS de Mont-de-Marsan L23AL05606



MATHIEU BANOS
SAS au capital de 100 €
Siège social : 2430 RTE DE TARTAS 40250 SOUPROSSE
RCS de DAX n°880 347 802

L'AGE du 01/11/2023 a décidé le transfert du siège social au 395 chemin Soubiron, 40250 SOUPROSSE à compter du 01/11/2023.

Pour avis
Le Président L23AL05607

LA MAIN LANDAISE
SAS au capital de 100 €
Siège social : 31 rue du Prat de Berran 40600 Biscarrosse
948 467 402 RCS de Mont-de-Marsan

Le 09/11/2023, l'AGE a décidé de nommer directeur général, M. Matthieu MAURIAC 31 rue du Prat de Berran 40600 Biscarrosse.

Mention au RCS de Mont-de-Marsan L23AL05608

In Extenso

SUD ATLANTIQUE
ZA la Carrère, 99 rue de la Carrère 40990 Saint-Vincent-de-Paul

HEPHAÏSTOS 40
SAS au capital de 10 000 euros
Siège social : 7 Place Alexandre Viro 40220 Tarnos
852 623 610 RCS Dax

Aux termes d'une délibération en date du 05 avril 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

L23AL05612



LES 4 ELLES
Société Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 500 euros
Siège social : 43 Avenue Nationale 10 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse
RCS Dax 837 880 723

Aux termes d'une décision en date du 15 novembre 2023, la présidente de la SASU LES 4 ELLES a décidé de transférer le siège social du 43 Avenue Nationale 10, 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse au CS 30068, 1 avenue de la Gare 40102 Dax Cedex à compter du 15 novembre 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, la Présidente L23AL05614

SOGEXA
217 av. Corps Franc Pommies 40280 Saint-Pierre-du-Mont
Tél : 05 58 06 26 64

BROMONT
Forme : Société civile immobilière
Capital social : 1 000 euros
Siège social : 6 rue Paul Cassou, Résidence Inox, 40000 Mont-de-Marsan 849 376 215 RCS Mont-de-Marsan

TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes de l'AGE en date du 12/10/2023, les associés ont décidé de transférer le siège social à 49 Chemin de Pémegnan 40000 Mont-de-Marsan (France).

Mention sera portée au RCS de Mont-de-Marsan.

L23AL05625



DDP TELECOM
SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 24 rue des Abeilles 40100 Dax
RCS de Dax n° 535 021 570

L'AGE du 01/11/2023 a décidé le transfert du siège social au 39 rue de la Libération de Dax, 40100 Dax à compter du 01/11/2023.

Pour avis, le gérant L23AL05626

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère 40000 Mont-de-Marsan

MDM LINGERIE
SAS au capital de 37 500 €
Siège social : 43 rue Léon Gambetta 40000 Mont-de-Marsan
480 864 610 RCS Mont-de-Marsan

L'actionnaire unique en date du 30 septembre 2023 a décidé de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes titulaire.

Il résulte de cette décision la modification suivante des avis antérieurement publiés :

Commissaire aux comptes
Ancienne mention : Commissaire aux comptes titulaire : la société SOMOGEC

Nouvelle mention : Commissaires aux comptes titulaire: néant L23AL05630

Par décisions unanimes des associés du 11.10.2023, de la société **COUFRANC SARL** au capital de 450.000 € Siège social : 99 route de Loustalas Saint-Avit (40090) RCS Mont-de-Marsan N° 824 525 836, il a été pris acte de la démission de Madame Mireille COUSTURIAN de ses fonctions de cogérante, à compter du 1.12.2023.

RCS Mont-de-Marsan
Pour avis L23AL05642

LACROIX
Société à Responsabilité Limitée
Capital : 2 500,00 €
Siège social : 100 avenue des Pyrénées 40190 Vielleuve-de-Marsan
RCS Mont-de-Marsan 532 990 116

AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Au terme du procès-verbal de l'assemblée générale en date du 16 novembre 2023, Madame Sandrine PEREZ épouse LARROUZET, 25 route des Lacs 40480 Vieux-Boucau, a été nommée gérante en remplacement de Monsieur Florent LARROUZET, décédé le 05/05/2023.

Pour avis, la Gérance L23AL05643



TABLEAU DE PECHES
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2.000 €
Siège social : Résidence le Grand Pavois Quai de la Pêcherie 40130 Capbreton 953 300 944 RCS Dax

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes des décisions collectives unanimes en date du 10 novembre 2023, il a été décidé d'étendre l'objet social à l'activité de conseil auprès de toute entreprise, société ou groupement quelconque dans le domaine de la restauration ; la réalisation de toutes prestations de service au profit des particuliers et/ou des professionnels.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Modification RCS Dax
Pour avis, L23AL05646

Prescripteur,
Une annonce à Paris, Marseille, Lyon, Strasbourg, Lille, Nantes...
Ne cherchez plus de correspondant,

LES ANNONCES Landaises se chargent de tout

- un gain de temps,
- un seul interlocuteur,
- un meilleur service,
- une fiabilité de notre correspondant,
- aucun surcoût.



Jérôme DELYFER
NOTAIRE

APPORT A LA COMMUNAUTE

Suivant acte reçu par Me Jérôme DELYFER, Notaire titulaire d'un Office Notarial à ARTIGUES PRES BORDEAUX, 5 avenue de Pinsan, CRPCEN 33083, le 17 novembre 2023, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial. ENTRE : M. Patrice BERNET et Mme Muriel MAILLARD, son épouse, demeurant ensemble à SAINT-AVIT (40090) 175 allée de la Téoulère. Monsieur né à MONT-DE-MARSAN (40000) le 19 juin 1964, Madame née à LORMONT (33310) le 25 mars 1965. Mariés à la mairie de TRENSACQ (40630) le 7 août 1993 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Mme Muriel MAILLARD apporte à la communauté un bien propre, dans un ensemble immobilier, sis A SOORTS-HOSSEGOR (40150), 769 avenue Brémontier, cadastré section BN n°14 pour 32a 56ca, lot 108. Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

L23AL05703



NOTAIRE NOUVELLE VAGUE

Maitre Claire NICOLAS-CHABANNES
Maitre Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Claire NICOLAS-CHABANNES, Notaire à Soorts-Hossegor (40150), hôtel de la Forêt, 27 rue de Mathiou, CRPCEN 40059, le 17 novembre 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre : Monsieur Thierry Henri HUMBERT et Madame Christèle Marie-Ange Francine BEDU, demeurant ensemble à Aire-sur-l'Adour (40800) 733 route de Viella.

Monsieur est né à Boulogne-sur-Mer (62200) le 10 septembre 1958,

Madame est née à Boulogne-sur-Mer (62200) le 7 août 1967.

Mariés à la mairie de Boulogne-sur-Mer (62200) le 4 juin 1993 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire

L23AL05721



Suivant acte reçu par Maître Jean-Guillaume DUPIN, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «SELARL DUPIN» Notaire à Morcenx-la-Nouvelle (Landes), CRPCEN 40009, le 22 novembre 2023, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial.

Entre Monsieur Serge GARRABOS, Conducteur d'engins, et Madame Marie Monique PONS, Aide-soignante, demeurant ensemble à Saint-Martin-d'Oney (40090) 299 rue de Médard.

Monsieur né à Mont-de-Marsan (40000) le 14 mars 1963,

Madame née à Mont-de-Marsan (40000) le 17 mai 1965.

De nationalité française et résidents au sens de la réglementation fiscale.

Mariés à la mairie de Mont-de-Marsan (40000) le 8 août 1987 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Madame Marie GARRABOS déclare apporter à la communauté le terrain sans les constructions sis Saint-Martin-d'Oney cadastré section AB numéros 80 et 82 lui appartenant en propre.

Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire

L23AL05732

AUTRES ANNONCES



PERSPECTIVES
NOTAIRES



SARL PERSPECTIVES NOTAIRES
40800 AIRE SUR L'ADOUR

AVIS D'INVENTAIRE APRÈS ACCEPTATION SUCCESSION À CONCURRENCE DE L'ACTIF NET

Articles 789 et 790 du Code civil
Loi n°2006-728 du 23 juin 2006

Suivant acte reçu par Maître François AUDHUY, Notaire à AIRE SUR L'ADOUR (Landes), le 30 septembre 2023, enregistré par le greffe du Tribunal de grande instance de MONT DE MARSAN, il a été dressé l'inventaire chiffré de l'actif et du passif successoral suite : - à l'ouverture de la succession de : Monsieur Jacques Bernard GUICHEMERRE, en son vivant retraité, époux de Madame Claudine Renée ESCAFFRE, demeurant à AIRE-SUR L'ADOUR (40800) 18 rue du Général Labat. Né à MONT-DE-MARSAN (40000), le 11 février 1930. Décédé à AIRE-SUR L'ADOUR (40800) (FRANCE), le 17 août 2021.- à l'acceptation à concurrence de l'actif net déclaré par : Monsieur Didier Bernard GUICHEMERRE, conducteur d'installation, époux de Madame Corinne RENONCOURT, demeurant à DUMES (40500) Né à MONT-DE-MARSAN (40000) le 8 octobre 1970. Madame Claudine Renée ESCAFFRE, retraitée, demeurant à CAZERES-SUR-L'ADOUR (40270) Née à MONT-DE-MARSAN (40000) . le 14 janvier 1949. Veuve de Monsieur Jacques Bernard GUICHEMERRE et non remariée. Madame Nathalie GUICHEMERRE, sans emploi, épouse de Monsieur Olivier DELHOSTE, demeurant à AIRE-SUR L'ADOUR (40800) . Née à MONT-DE-MARSAN (40000) le 24 août 1972. Aux termes d'un acte reçu par le même notaire le 7 juin 2023 enregistré par le greffe du Tribunal de grande instance de MONT DE MARSAN, le 13 juillet 2023 sous le numéro 23/00208 et publié au BODACC le 15 septembre 2023. Les créanciers successoraux et légataires de sommes d'argent peuvent, sur justification de leur titre, consulter l'inventaire et en obtenir copie.

L23AL05634

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 7 août 2011, Monsieur Henri Jean Pierre PUZO, célibataire, demeurant à Saint-Sever (40500) 404 chemin de Laronne Maison Alexis, né à Saint-SEVER (40500), le 9 mai 1947 et décédé à Mont

de-Marsan (40000), le 30 mai 2023, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître CROUX, le 18 novembre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître CROUX, notaire à Saint-Sever (40), référence CRPCEN : 40046, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de Mont de-Marsan de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L23AL05639

VALCERAM

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 15.000 €
Siège social : ZA les Deux Pins
160 rue de la Palinette 40130 Capbreton
RCS : Dax 522 968 767

Aux termes d'une décision en date du 31/10/2023 la société SISCA, Société par Actions Simplifiée au capital de 3.242.584 €, ayant son siège social 144 route de Toulouse 65600 Séméac, immatriculée au RCS Tarbes 352 747 018, a, en sa qualité d'associé unique de la société VALCERAM, décidé la dissolution anticipée de ladite société.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société VALCERAM peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours, à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de Dax.

Cette dissolution mettra fin aux fonctions de Monsieur Jean Didier STROUGAR.

L23AL05686



Christophe DUPLANTIER
Sophie LOUSTALOT
Alexandre MONTES
Notaires Associés
1 place Hector Serres
40100 Dax

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 22 juillet 2021, Madame Jocelyne Monique Mauricette CHARLIER, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur André Jean BLANGEOT, demeurant à Dax (40100) 7 rue de l'Arial.

Née à Creil (60100), le 1^{er} juillet 1946. Décédée à Dax (40100) (France), le 13 mars 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Alexandre MONTES, notaire associé de la société civile professionnelle dénommée «SCP Christophe DUPLANTIER, Sophie LOUSTALOT et Alexandre MONTES», titulaire d'un office notarial dont le siège est à Dax (40100), 1 place Hector Serres, Résidence le Consul, le 19 septembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître MONTES, notaire à Dax, référence CRPCEN : 40021, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de Dax de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L23AL05730



POUR RECEVOIR
LE SERVICE REGULIER DE
NOTRE JOURNAL

ABONNEZ-VOUS !

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 58 45 03 03

CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DAXOUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 15 novembre 2023)

MEDARD MAUD, JEANNETTE, PAU-LETTE, 27 impasse des Bleuets 40300 Labatut, RM 535 263 537. Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée en application de l'article L 681-1, III du Code de commerce, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue du 49^{ème} RI, 8278, 64182 Bayonne Cedex. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2023_4001_739

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 15 novembre 2023)

PINTO Johnny, 70 Chemin du Hourtic 40300 Labatut, RCS Greffe de Dax 501 150 346. Transports routiers de fret de proximité. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire en application de l'article L 681-1, II du Code de commerce, désignant administrateur SELARL APEX AJ en la personne de Me Julien ALLART 66 allées Marines, Espace Rive Gauche 64100 Bayonne avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la

gestion, mandataire judiciaire EKIP' en la personne de Me François LEGRAND 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

L23AL05669

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES CRÉANCES ET
DU PROJET DE RÉPARTITION

(Dépôt du 21 novembre 2023)

SAS NSN, 8 Résidence les Ortolans Allée de la Chapelle, 40150 Soorts Hossegor, RCS Greffe de Dax 531 153 716. Activités des sièges sociaux. L'état des créances complété par le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du Code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

2023_4001_747

(Dépôt du 22 novembre 2023)

SARL Z7 CONSULTING, 82 Avenue des Renards 40150 Soorts-Hossegor, RCS Greffe de Dax 803 886 662. Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. L'état des créances complété par le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

2023_4001_748

LES ANNONCES
Landaises

Hebdomadaire créé en 1944

Édité par COMPO-ECHOS SARL au capital de 50 000 €

Siège social :

108 rue Fondaudège 33000 Bordeaux

Bureaux landais : 12 rue du IV-Septembre - 40000 Mont-de-Marsan

Tél : 05 58 45 03 03 - mail : contact@annonces-landaises.com

120 av. Georges-Clemenceau - 40100 Dax

Président honoraire : Jean-Louis DUMOLIA

Directeur de publication : Guillaume LALAU

Directeur délégué : Nicolas THOMASSET

Rédactrice en chef : Nelly BÉTAILLE

07 85 39 51 22 - n.betaille@annonces-landaises.com

Rédaction : Julie DUCOURAU, Cécile AGUSTI, Hubert RAFFINI,

Anne TAUTOU, Isabelle TRANCOEN, Christine LAMAISON

Direction artistique : David PEYS

Maquettistes : Noëlie SANZ, Sarah ALBERT, Cyrielle MICHAUD

& Raphaëlle MOURET

Responsable Organisation et Systèmes d'Information :

Ophélie BROUETIER

Webmarketing : Cyrielle MORFEA

Assistante communication digitale : Magalie RICCETTI

Service annonces légales et abonnements : Liliane DORRER

Service commercial marchés publics : Cathy DARTHENUCCQ

06 12 98 21 75 - marchespublics@annonces-landaises.com

Service commercial annonces légales : Christophe CLERTEAU

c.clerteau@annonces-landaises.com

Publicité : Christine SABOURIN

05 56 52 32 13 - publicite@echos-judiciaires.com

Direction financière et administrative : Katia DE STEFANO

Responsable comptable : Florence MANOEUVRIER

Service comptabilité : Élodie VIGNEAU

Dépôt légal à parution hebdomadaire - Parution le samedi

Impression : ROTIMPRES

Carrer del Pla de l'Estany, sn, 17181 Aiguaviva, Girona, Espagne

Routage : IGS (Sainte-Colombe-en-Bruilhois)

Commission paritaire n° 0628 I 83288

ISSN 1270-704X

Prix de vente : 1,50 €

Abonnement annuel papier + web : 50 €

Membre de RésoHebdoEco



MANDATAIRES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES



REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL EKIP' – MANDATAIRES JUDICIAIRES

7B PLACE SAINT LOUIS
40000 MONT DE MARSAN

A VENDRE TERRAIN

A SAMADET (40320)
LIEUDIT MOULIN

Les offres devront impérativement être adressées auprès de la SELARL EKIP', prise en la personne de Maître Christophe MANDON, 7B Place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan avant le **20-01-2024 à 12h**

Les pièces du dossier ne seront accessibles qu'après communication par courriel de l'attestation de confidentialité dûment paraphée et librement téléchargeable sur le site : www.ekip.eu Onglet : «cession d'actif»

Référence : 43925

Coordonnées de la personne en charge du dossier :
laurie.ladeux@ekip.eu

DESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COMRECHERCHE DE REPRENEURS
OU D'INVESTISSEURS

Hélène Bourbouloux | Jean-François Blanc | Gaël Couturier |
Cécile Dür | Nathalie Leboucher | Sylvain
Hustaix | Benjamin Tamboise | Charlotte Fort | Alicia Alves |
Eric Samson | Théophile Fornacciari

SAS PATATAM – REDIV
Commerce de gros de vêtements d'occasion

Redressement judiciaire du 25/10/2023
• Activité : Collecte, tri et commerce de gros de vêtements d'occasion, auprès de partenaires de la GSA, de la GSS et sur des places de marché, connue sous le nom « REDIV », Collecte et revente de livres de seconde main sur des places de marché
• Chiffre d'affaires au 31/12/2022 (exercice clos) : 2 483 039 €
• Siège social : 3263 Route des Bordes de Haut 40300 HASTINGUES
Lieu d'exploitation en dehors du siège : Parc d'Activité Actipole, Lieu-dit Le Chemin des Vignes 59554 TILLOU-LEZ-CAMBRAI,
• Effectif total : 120 salariés (dont 96 affectés au site d'HASTINGUES et 24 affectés au site situé à TILLOU-LEZ-CAMBRAI),
La date limite de dépôt des offres de reprise est fixée au 18/12/2023 à 12h00.

L'accès à une data room électronique sera autorisé après régularisation d'un engagement de confidentialité et une présentation succincte du candidat.

WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM

TENDANCES BOURSE



**SÉBASTIEN
HÉNIN**
Directeur de
la Gestion Privée
Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 229,45	6,1%	11,7%	9,0%	7 577,00	6 594,57	France
SBF 120	5 484,85	6,1%	10,3%	7,8%	5 764,67	5 063,88	France
EURO STOXX 50	4 331,90	7,6%	14,2%	10,8%	4 471,31	3 856,09	Europe
S&P 500	4 533,82	7,3%	18,1%	14,8%	4 588,96	3 808,10	USA
NASDAQ 100	15 904,80	9,2%	45,4%	37,7%	16 027,06	10 741,22	USA
FOOTSIE 100	7 481,99	1,1%	0,4%	1,4%	8 014,31	7 256,94	Royaume-Uni
DAX 30	15 900,53	7,4%	14,2%	10,6%	16 469,75	14 069,26	Allemagne
SMI	10 782,23	4,2%	0,5%	-2,7%	11 595,25	10 323,71	Suisse
NIKKEI	33 354,14	6,7%	27,8%	19,4%	33 753,33	25 716,86	Japon
SSE COMPOSITE	3 067,93	2,8%	-0,7%	-0,6%	3 395,00	2 939,29	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Rendement 2022
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AELIS FARMA	13,40	-1,1%	-1,0%	48,9%	14,28	13,35	-
ARVERNE GROUP SA	9,28	1,6%	-5,8%	-7,2%	11,50	8,80	-
ASHLER ET MANSON	3,20	0,0%	-29,5%	-2,4%	4,58	3,20	-
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	0,0%	0,0%	5,40	3,68	-
CERINNOV GROUP	3,30	50,0%	190,0%	219,1%	4,20	1,12	-
CHEOPS TECHNOLOGY	66,00	0,0%	12,8%	1,6%	67,50	54,00	2,2%
DOCK.PETR.AMBES AM	472,00	1,7%	-0,4%	4,4%	530,00	450,00	8,1%
EAUX DE ROYAN	84,00	3,7%	1,8%	-2,3%	94,00	76,50	7,3%
EUROPLASMA	0,02	195,0%	-97,5%	-98,2%	2,38	0,00	-
FERMENTALG	0,26	-14,4%	-82,8%	-83,7%	1,66	0,23	-
GASCOGNE	3,26	0,3%	-27,1%	-17,0%	4,48	3,07	-
GPE BERKEM	1,50	-7,7%	-69,0%	-71,6%	7,12	1,50	-
GPE PAROT (AUTO)	2,48	-10,8%	15,9%	17,5%	2,84	1,74	-
HYDROGENE DE FRANCE	11,70	-6,1%	-44,0%	-52,5%	22,70	11,30	-
HUNYVERS	13,35	-0,7%	12,7%	14,1%	15,85	11,90	-
I.CERAM	2,50	23,8%	-75,5%	-78,3%	13,95	1,44	-
I2S	5,30	-3,6%	-13,1%	-15,9%	6,45	4,84	2,6%
IMMERSION	2,12	17,8%	-17,2%	-55,3%	4,60	1,80	-
IMPLANET	0,05	-24,2%	-72,8%	-72,5%	0,26	0,05	-
KLARSEN DATA	2,48	-20,0%	61,0%	27,8%	3,86	1,47	-
LECTRA	27,35	24,3%	-22,3%	-19,7%	40,70	21,90	1,8%
LEGRAND	87,58	8,3%	17,1%	11,0%	93,00	75,22	2,2%
MON COURTIER ENERGIE	6,95	12,1%	-	-	9,69	6,11	-
MULTIMICROCLOUD	0,18	100,0%	-55,0%	-	0,44	0,08	-
OENEO	13,60	5,0%	-2,9%	-1,1%	15,50	12,85	2,6%
POUJOLAT	19,40	1,8%	-30,2%	-14,2%	32,60	17,80	1,6%
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	31,9%	430,00	428,00	-
UV GERMI	3,30	-15,4%	0,0%	-12,7%	6,20	3,30	-
VALBIOTIS	5,84	3,2%	62,2%	64,5%	6,50	3,00	-



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : 05 56 81 17 22
www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR
« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

Les Éphémères au vert



SEIGNOSSE • Du 9 au 16 décembre, avec Les Éphémères, l'agence événementielle All You Need invite à partager une expérience insolite à l'Airial du Branasse, dans l'ambiance chaleureuse des fêtes de Noël.

Par Anne TAUTOU

L'idée : surprendre ses collègues, son/sa conjoint(e), ses ami(e)s en les invitant dans un lieu « magique » pour un déjeuner ou une soirée cocktail dînatoire hors des sentiers battus. Ce nouveau concept, tendance pop-up restaurant, est celui des « Éphémères - Un Noël au Branasse », imaginé par Anne-Sophie Paga-Pinsolle, fondatrice de l'agence événementielle All You Need. Alors que les fêtes approchent, l'événement planner de 40 ans, dotée d'une créativité débordante, propose une expérience originale à tous ceux et celles en quête de nouvelles sensations en leur ouvrant les portes de l'Airial du Branasse avec la complicité de Caroline Escande, propriétaire du site. « C'est un lieu luxueux, authentique, à la fois moderne et traditionnel

où l'on se sent immédiatement bien. Un vrai coup de cœur ! », confie-t-elle. À Seignosse, dans un parc de 5 hectares, le domaine abrite une maison d'hôtes avec chambres, suites et salles de bain, piscine, une dépendance avec dortoir et salle de yoga. Et dans les parties communes, un espace à vivre se déploie sur 100 m² avec bar, salon, salle à manger et cuisine. L'endroit rêvé pour se réunir. « J'ai tout de suite eu envie d'y organiser un événement avec l'idée de faire venir les gens comme chez des amis et non comme au restaurant. »

« PLEIN LES YEUX ET PLEIN LES PAPILLES »

Aux fourneaux, l'entrepreneuse a convié la chef Mathé qui proposera une cuisine bistronomique raffinée et inventive, à base de produits frais et locaux. Pas de magie bien sûr sans un grand sapin de Noël, des couronnes de fleurs confectionnées par l'artisan-fleuriste L'Été indien et des DJ-sets pour les soirées cocktails animées par La Boîte à musique. Anne-Sophie Paga-Pinsolle n'a omis aucun détail, toujours prête à « se plier en quatre pour que tout le monde soit content et en ait plein les yeux et plein les papilles ! » Elle attend une cinquantaine de personnes par repas et prévoit quelques surprises pour rendre chaque instant encore plus mémorable car en cette période de Noël, comme le dit la chanson « All You Need... is love ! » ■

contact@allyouneedevents.fr